



Aérodrome de Chelles Le Pin
B.P. N°5 - 77501 - CHELLES Cedex

Tel : 01 64 21 71 35

Site internet : www.aerochelles.com

Code DTO n° 0660

Code FFA n° 04071



Aéroclub de la région de Chelles



[aeroclub_chelles_acrc](https://www.instagram.com/aeroclub_chelles_acrc)

Vous rêvez de voler ? Ou même de piloter un avion ?

Vous souhaitez offrir un cadeau aussi original qu'inoubliable ? Vous êtes au bon endroit !

Notre aéroclub vous propose les prestations suivantes :

- Vols découverte (« baptêmes »),
- Initiations au pilotage,
- Leçons de pilotage pour l'obtention de la licence de pilote privé (PPL ou LAPL).

Vous trouverez tous les détails dans la suite de ce fascicule.

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour plus de renseignements : www.aerochelles.com

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au **01 64 21 71 35**

Ou par mail à l'adresse acrc.contact@gmail.com

N'hésitez pas à venir nous voir, nous répondrons à toutes vos questions et vous ferons visiter nos locaux avec plaisir.

L'aéroclub de la région de Chelles est une association loi 1901 fondée en 1946, composée :

- d'une soixantaine de membres,
- de deux avions,
- de deux mécaniciens agréés,
- d'une école de pilotage avec trois instructeurs,
- d'un hangar et d'un club-house situés à l'aérodrome de Chelles – Le Pin (au fond de l'allée au 61 rue Robert Marcombe 77500 Chelles) :



Il est généralement ouvert tous les jours, de 9h à 12h et de 14h à 19h l'été (17h l'hiver).

AéroClub de la Région de Chelles

Tel : 01 64 21 71 35

Site internet : www.aerochelles.com

acrc.contact@gmail.com

Version 1.2 du 13/05/2023

Le vol découverte (baptême)

Le vol découverte (anciennement appelé baptême de l'air) permet à leurs bénéficiaires (une à trois personnes) de réaliser un vol de 30 minutes en places passagers, avec un pilote du club répondant à des critères assurant la sécurité du vol.

La balade proposée vous permet de contempler la campagne Seine-et-Marnaise, mais nous gardons quelques surprises pour le jour J !

C'est un cadeau original, idéal pour un anniversaire, une fête, un départ en retraite, un enterrement de vie de jeune fille/garçon, ou juste pour vous faire plaisir... !

Le vol découverte se fait dans notre avion de voyage PIPER PA28-181 :



Il n'y a pas d'âge requis pour faire un vol découverte¹. Les enfants sont l'avenir de l'aéronautique : nous nous faisons un plaisir de les accueillir et de leur faire découvrir notre passion.

Le coût d'un vol découverte est indiqué dans la grille tarifaire en dernière page.

Comment réserver ?

Prenez rendez-vous avec Daniel, qui vous fera partager sa passion pour l'aéronautique, au 06 60 65 06 20.

Le paiement se fera sur place, le jour du baptême, en espèces ou par chèque.

Si vous souhaitez faire un cadeau et que vous ne serez pas présent pour le paiement, vous pouvez également venir au club pour acheter un bon cadeau que vous pourrez envoyer au bénéficiaire, qui n'aura plus qu'à prendre rendez-vous avec Daniel.

Le vol peut être reporté en fonction des conditions météo, vous serez contacté pour prendre un nouveau rendez-vous.



¹ Une autorisation parentale sera demandée pour un mineur volant sans ses parents

Vol d'Initiation

Le vol d'initiation va au-delà du vol découverte car vous êtes en place pilote, accompagné d'un instructeur. C'est la première leçon de pilotage, qui est comptabilisée dans votre carnet de vol si vous décidez de continuer votre formation au brevet de pilote privé (cf. chapitre suivant).

Elle vous permet d'effectuer une heure de vol, sans aucun engagement (c'est-à-dire avant de vous inscrire à l'aéroclub) :

- soit pour faire un cadeau inoubliable, ou pour vous-même,
- soit dans le but d'obtenir le PPL.

Il s'agit d'un forfait à tarif unique (cf. grille tarifaire jointe en dernière page), comprenant :

- un cours théorique par un instructeur (briefing),
- une heure de vol (en deux fois),
- un débriefing avec l'instructeur.

Comment réserver ?

Rendez-vous à l'aéroclub pour remplir le formulaire d'inscription à l'initiation. Le paiement se fait sur place, en espèces ou par chèque.

En fonction de vos disponibilités, un instructeur vous sera recommandé : il vous suffira de l'appeler pour prendre rendez-vous.



Tout savoir sur le PPL

La licence de pilote privé (en anglais Private Pilot Licence, PPL) permet de piloter seul ou avec des passagers sur tout le territoire français ainsi qu'à l'étranger².

Elle autorise le partage des frais de vol avec les passagers mais le pilote ne peut pas être rémunéré.

Elle permet de piloter tous les types d'avion de tourisme (monomoteur à pistons dans le cas de notre école de pilotage)³

Processus d'obtention de la licence

Nous conseillons de commencer par une initiation au pilotage (cf. chapitre précédent), afin de vous familiariser avec l'avion, et de savoir si vous souhaitez aller plus loin dans la formation.

La deuxième étape est administrative : inscription à l'aéroclub⁴, obtention du certificat médical de classe 2 (cf. paragraphe dédié ci-dessous) et achat du matériel indispensable⁵.

La formation commence directement par la pratique du pilotage avec un instructeur. Aucune connaissance aéronautique (théorique ou pratique) n'est demandée.

² Sous réserve d'obtention de la qualification anglais aéronautique.

³ L'obtention de qualifications de type et de classe permet de piloter d'autres types d'avion (exemple : multimoteur).

⁴ Eléments nécessaires à l'inscription : bulletin d'inscription complété (document disponible à l'aéroclub), photocopie de la pièce d'identité en cours de validité, 3 photos d'identité, autorisation parentale pour les mineurs (document disponible à l'aéroclub), chèque d'un montant au moins égal aux frais d'inscription + 150€ pour la première leçon, certificat médical de classe 2.

⁵ Casque audio, livret de progression du pilote d'avion PPL (éditions Cépaduès), manuel du pilote d'avion (éditions Cépaduès), carnet de vol...

Dès la première leçon, vous êtes à bord d'un PIPER PA-28 161, en place pilote :



Trois instructeurs agréés se relaient afin que l'école soit ouverte 7 jours sur 7, tous les jours de l'année⁶. La prise de rendez-vous et la réservation de l'avion se font via le site internet OpenFlyers©.

La formation pratique se déroule en deux étapes :

- Formation en « double commande » : principalement de la maniabilité, vous êtes en place pilote et l'instructeur est en place passager. Lorsque votre instructeur vous pense prêt, vous faites un premier vol de quelques minutes seul dans l'avion. Il s'agit du « lâcher solo », un moment qui reste dans la mémoire de tous les pilotes !
- Navigations solo : vous apprenez à naviguer puis vous volez seul jusqu'à un ou plusieurs aérodromes définis par votre instructeur, qui vous aide à préparer votre vol.

En parallèle de la pratique, vous travaillez la théorie individuellement (nous conseillons l'utilisation de sites internet d'entraînement tels que www.aerogligli.fr ou <https://easy-aviation.com/>).

Lorsque votre instructeur vous pense prêt, vous passez l'examen théorique (le centre d'examen le plus proche est à Orly). Les deux sites internet indiqués précédemment (et bien d'autres) détaillent le déroulement de cet examen.

Lorsque toutes les conditions sont réunies, vous passerez votre examen pratique avec un examinateur agréé.

Combien ça coûte et combien de temps faut-il ?

Compter entre 10 000 € et 12 000 €, selon votre progression. La Fédération Française de l'Aéronautique propose des aides financières pour les jeunes de moins de 21 ans.

L'obtention du PPL est conditionnée à un minimum de 45 heures de vol, mais la durée réelle se situe généralement entre 60 et 80 heures.

Pour une progression régulière et efficace, une leçon par semaine est recommandée : l'obtention du PPL est donc possible en un an et demi environ, avec un budget moyen de 150€ à 200€ par semaine. Le coût d'une heure de vol (avion + instructeur) est indiqué dans la grille tarifaire en dernière page de ce document.

A quel âge peut-on apprendre à piloter ?

Il n'y a pas d'âge légal pour commencer à piloter. Il faut simplement être assez grand pour toucher les palonniers ! En revanche, il faut avoir au moins 16 ans pour faire son premier vol solo, et 17 ans pour se présenter à l'examen pratique.

Prorogation et renouvellement du PPL

Contrairement au permis de conduire, le PPL n'est pas valable à vie. Tous les deux ans, une heure de vol doit être réalisée avec un instructeur pour vous maintenir à niveau, ce qui prorogera le PPL pour deux années supplémentaires⁷.

⁶ Sur rendez-vous et selon les conditions météorologiques.

⁷ D'autres conditions sont nécessaires (nombre de décollages, d'heures de vols, etc.)

Si le délai de deux ans est dépassé, le PPL devra être renouvelé (leçons théoriques et pratiques avec un instructeur et examen théorique et pratique avec un examinateur agréé).

Certificat médical

L'obtention d'un certificat médical de classe 2 est nécessaire pour piloter. Son contenu est détaillé ici :

http://congresapsv.free.fr/apsv/Bienvenue_files/Aptitude%20classe%202%20vs%20LAPL%20v6.pdf

La correction visuelle ou auditive est acceptée.

Ce certificat vous sera demandé par l'aéroclub avec votre adhésion. Il doit être passé auprès d'un médecin agréé dont la liste est disponible à l'aéroclub, ou ici :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/liste_medecins_examinateurs_agrees_dgac_classe_deux.pdf.

Le certificat médical doit être renouvelé auprès d'un médecin agréé :

- Tous les 5 ans si vous avez moins de 40 ans (limite : 42 ans),
- Tous les 2 ans si vous avez entre 40 et 50 ans (limite : 51 ans),
- Tous les ans si vous avez plus de 50 ans.

Et après ?

Le PPL ouvre les portes du monde de l'aéronautique. Grâce à lui, vous pourrez poursuivre en :

- Passant des qualifications de classe ou de type pour piloter d'autres avions,
- Passant la qualification de vol de nuit (VFR de nuit),
- Passant la qualification de vol aux instruments (IFR),
- Commençant la formation au vol commercial (ATPL).



**Un kilomètre de route ne mène nulle part.
Un kilomètre de piste peut vous emmener partout !**



Château de Fontainebleau



Château de Vaux-le-Vicomte



Disneyland